Département de la Guyane



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 09 avril 2008

2008-14	délégation du conseil municipal au maire
2008-15	élection des membres de la commission d'appel d'offres
2008-16	formation des commissions communales
2008-17	désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale de l'Etablissement public d'aménagement en Guyane (EPAG)
2008-18	désignation de M^{me} Liliane Dauphin, conseillère, et M^{me} Pauline Tarcy , conseillère, pour représenter la commune au conseil d'administration du Syndicat intercommunal à vocation unique de Guyane (SIVU).
2008-19	élection de deux délégués et de leur suppléant pour siéger au conseil de la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
2008-20	adoption des taux 2008 des quatre taxes locales

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE



DATE DE CONVOCATION

02 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

02 avril 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 15
ABSENTS : 00
QUORUM : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2008

DELIBERATION N°2008/14/M-T

L'AN DEUX MILLE HUIT LE NEUF AVRIL SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Jocelyn PRALIER 1er Adjoint
Madame Rosaline CAMILLE 2ème adjointe
Monsieur Patrick LABEAU 3ème adjoint
Madame Marcelline POPO 4ème adjointe
Madame Patricia BEAUNOL adjointe spéciale
Madame Valérie BATAILLIE Conseillère
Monsieur Vincent MAYEN Conseiller
Madame Liliane DAUPHIN Conseillère
Madame Marie-George DUMAISON Conseillère
Monsieur Alain-Patrick ROBINSON Conseiller
Monsieur Brice SEPHO Conseiller
Madame Pauline TARCY Conseillère
Madame Liliane CHAVERIMOUTOU Conseillère
Monsieur Marcel POPO Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marcelline POPO, 4ème adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'elle a acceptées.



.../...

12, avenue du Gouverneur Général Félix Eboué - 97356 MONTSINÉRY Téléphone : 05 94 31 39 41 -Télécopie : 05 94 30 08 11 E-mail : mairie.montsinery@wanadoo.fr

DELIBERATION N° 14/2008/MT PORTANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L. 2122-22 donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, et pour la durée de son mandat certaines de ses attributions ; le Maire, Président, invite le Conseil à délibérer sur l'application de ces dispositions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ les explications du Maire et sur sa proposition;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;

CONSIDERANT qu'il y a intérêt à permettre au Maire d'intervenir rapidement, en cas de besoin, pour satisfaire les affaires communales;

DECIDE que le Maire est chargé ; par délégation du Conseil Municipal de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande (GUYANE), et pour la durée de son mandat ; de prendre des décisions dans les domaines énumérées à l'article L..2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX CONTRE UNE (01)

Pour extrait conforme, Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 09 avril 2008



Le Maire,

Patrick LECANTE

